



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 385-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-STANISLAS-DE-KOSTKA 138-2001 ET SES AMENDEMENTS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe;

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 15 juin 2020, le conseil a adopté par résolution le règlement 385-2020 modifiant le règlement de la délégation d'autorisation de dépenses de la municipalité de St-Stanislas-de-Kostka 138-2001 et ses amendements ;

QUE le règlement 385-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 16 juin 2020;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 16 juin 2020.

  
Suzanne Viau Léger  
Secrétaire-trésorière adjointe